## Année scolaire 2023-2024

## École secondaire Pamphile-Le May

# Annexe pour la communication aux parents

## Secondaire 3

## 1. PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE

La première communication que vous recevrez vers le 13 octobre 2023, vous donnera quelques informations à propos de :

- l'adaptation de votre enfant à l'école et du comportement de votre enfant;
- la progression au niveau des apprentissages.

## 2. LES EXAMENS ET LES BULLETINS

Étape	Durée	Remise des bulletins et rencontres a	vec les enseignants
1 2	20 comt 2022 ou 02 may 2022	Bulletins disponibles sur le portail le :	(2023-11-08)
	29 sept.2023 au 03 nov. 2023	Rencontre des enseignants le :	(2023-11-09)
		Bulletins disponibles sur le portail le :	2024-02-14)
2	06 nov. 2023 au 09 fev. 2024	Rencontre des enseignants le :	(2024-02-15)
3	12 fev. 2024 au 21 juin 2024	Bulletins disponibles sur le portail le :	(2024-07-01)

#### 3. Pondération des étapes

 $1^{re}$  étape : 20 %  $2^{e}$  étape : 20 %  $3^{e}$  étape : 60 %

#### 4. AUTRES COMPÉTENCES

L'instruction annuelle 2023-2024 permet encore cette année de recourir à la modalité d'application progressive. Ainsi, il est possible de n'évaluer qu'une compétence parmi les quatre énumérées ci-dessus à l'étape jugée la plus appropriée.

Exercer son jugement critique

- Organiser son travail
- Savoir communiquer
- Savoir travailler en équipe

La compétence retenue sera évaluée à l'étape 3 :

Tous les niveaux : Organiser son travail

### 5. LES EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

Une session d'examens est prévue en juin. Les dates des examens seront communiquées le (insérer date).

Traitement des absences lors des évaluations de fin d'année : La participation à une sortie éducative, à un voyage ou à une activité sportive ou culturelle à caractère participatif ne saurait justifier une absence à une évaluation de fin d'année. Les seuls motifs pouvant justifier une absence sont d'ordre médical. <u>Un billet du médecin est</u> obligatoire afin de pouvoir reprendre un examen de fin d'année.

Les motifs suivants sont reconnus pour justifier l'absence d'un élève à un examen de fin d'année :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale
- Décès d'un proche parent
- Convocation d'un tribunal
- Participation à un événement d'envergure nationale autorisé par le directeur de la sanction des études

Ces motifs devront toujours être appuyés par des documents officiels, émis par les autorités compétentes. Pour tout autre motif, la note 0 % sera donnée sur cette évaluation.

Modalités d'évaluation

## Matière : Français

#### 132308

Compétence	%	1 <sup>re</sup> étape	2º étape	3° étape
Lire	40 %		résultat au bulletin	Résultat au bulletin
Écrire	40 %	résultat au bulletin	résultat au bulletin	Résultat au bulletin
Communiquer oralement	20 %		résultat au bulletin	Résultat au bulletin

\*L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1re étape et au moins une compétence sur trois à la 2e étape. Les trois compétences doivent être évaluées à la 3e étape. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces des apprentissages des élèves.

Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Judith Fortier Justine Turcotte	fortierj@cssdn.gouv.qc.ca turcottej34@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales		

# Matière : Mathématique

## 063306

003300						
Compétence	%	1 <sup>re</sup> étape	2º étape	3° étape	Modalités d'évaluation	
Résoudre une situation-problè me	30 %		résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur deux à la 1re étape et au moins une compétence sur deux à la 2e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans	
Déployer un raisonnement mathématique	70 %	résultat au bulletin	résultat au bulletin	Résultat au bulletin	une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves pour les compétences non évaluées au bulletin.	
Informatio	Informations complémentaires					

Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Catherine Daigle Marylène Lemay	daiglec3@cssdn.gouv.qc.ca lemaym2@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales		

## Matière : Anglais langue seconde

134304 - 136304

Compétence	%	1 <sup>re</sup> étape	2° étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Interacts orally in English	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1re étape et au moins une compétence sur trois à la 2e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des appées précédentes) respecte le régime pédagogique
Reinvests understanding of texts	30 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin  (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogiqu  (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogiqu  (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogiqu  (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogiqu  au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape	
Writes and produces texts	30 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	des traces d'apprentissages des eleves.

Coordonnées des enseignants Nom Adresse courriel	Patrick Auger Maxime Coulombe-Rosa Sylvie Philippon	augerp@cssdn.gouv.qc.ca coulomberosam@cssdn.gouv.qc.ca philippons@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales	d'enseignement mentionné dan Les modalités qui suivent devroi • Les modalités d'application pro deuxième étape, selon les norm • Lorsque le résultat disciplinaire	de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures s le Régime pédagogique est de 100 ou moins. nt être respectées : ogressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la es et modalités d'évaluation déterminées par l'école ; e et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.

## Matière : Sciences SCT306 ou ATS306

055306 - 057306

Compétence	%	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3° étape	Modalités d'évaluation
Volet théorique	60 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	1 Les compétences évaluées dans le volet théorique sont Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques et Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie. 2 Les compétences évaluées dans le volet pratique sont Chercher des réponses ou des
Volet pratique	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique et Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie.

Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Donald Demers	demersd@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales		

# Matière : Éducation physique et à la santé

Compétence	%	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3° étape	Modalités d'évaluation
Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre
Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques	100 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Adopter un mode de vie sain et actif		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Joakim Julien <u>julienj5@cssdn.gouv.qc.ca</u> Luc St-Louis <u>stlouisl@cssdn.gouv.qc.ca</u>
Informations générales	Considérant que les trois compétences évaluées en éducation physique sont regroupées en une seule sur le bulletin, même si l'élève n'a pu être évaluée à une compétence, l'élève devra avoir un résultat disciplinaire à chaque étape.

## Matière : Histoire

085304

Bulletin	1 <sup>re</sup> étape	2° étape	3° étape	Modalités d'évaluation
Résultat disciplinaire	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

# Informations complémentaires

Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Katherine Beaudet	beaudetk@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales		

## Matière : Arts plastiques

168302

Compétence	%	1 <sup>re</sup> étape	2º étape	3° étape	Modalités d'évaluation
Créer des images personnelles et médiatiques	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence aux étapes 1 et 2 et les deux compétences à la 3e étape. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de
Apprécier des images	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	une compilation des traces d'apprentissages des élèves.

Informations complémentaires						
Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Jenifer René <u>renej@cssdn.gouv.qc.ca</u>					
Informations générales	<ul> <li>matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins.</li> <li>Les modalités qui suivent devront être respectées :</li> <li>Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ;</li> <li>Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.</li> </ul>					

<b>Matière :</b> 141304	Matière : Espagnol (LC3) 141304					
Bulletin	%	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3° étape	Modalités d'évaluation	
Interagir en espagnol	40%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	*L'enseignant doit évaluer au moins 2 fois. À l'étape 1 ou 2 et à l'étape 3	
Réinvestir sa compréhension	30%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin		
Écrire des textes	30%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin		

Informations complémentaires				
Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Julie Levesque	levesquej2@cssdn.gouv.qc.ca		

Matière : F	Matière : Projet personnel d'orientation 106304						
Bulletin	1 <sup>re</sup> étape	2° étape	3° étape	Modalités d'évaluation			
Résultat au au au		Résultat au bulletin	*L'enseignant doit évaluer au moins 2 fois. À l'étape 1 ou 2 et à l'étape 3				
Informatio	ns com	plémer	ntaires				
Coordonnées des enseignants Nom Courriel				Joakim Julien julienj5@cssdn.gouv.qc.ca Félix Lemay lemayf32@cssdn.gouv.qc.ca			
Informations géne	Informations générales						

# Matière : Musique

#### 169302

Compétence	%	1 <sup>re</sup> étape	2º étape	3° étape	Modalités d'évaluation
Créer et interpréter des œuvres musicales	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence aux étapes 1 et 2 et les trois compétences à la 3e étape. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Apprécier des œuvres musicales	30%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Élodie Bernier <u>berniere26@cssdn.gouv.qc.ca</u>
Informations générales	<ul> <li>matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins.</li> <li>Les modalités qui suivent devront être respectées :</li> <li>Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ;</li> <li>Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.</li> </ul>